



Foire aux questions (FAQ) sur le programme de remboursement « Pay It Off » (PIO) 2026 (French)

Remarque : pour bénéficier du programme PIO, les parents non gardiens doivent avoir une dette permanente envers le Département des services sociaux (Department of Social Services, DSS) de la ville de New York. Voir la FAQ n° 3 pour plus d'informations.

1. Pourquoi ai-je reçu ce prospectus ?

Vous avez reçu ce prospectus parce qu'au moment de son envoi vous aviez une dette de pension alimentaire d'un montant d'au moins 1 000 \$, et qu'au moins 500 \$ de cette dette sont dus au gouvernement de la ville de New York, au Département des services sociaux (Department of Social Services, DSS) de la ville de New York. La ville de New York propose un programme à durée limitée pour vous aider à réduire le montant de votre dette de pension alimentaire.

2. Comment fonctionne le programme ?

Du 2^{er} mars 2026 au 13 mars 2026, effectuez un paiement minimal de 500 \$, puis signez et envoyez l'accord du programme PIO. Le Bureau des Services des pensions alimentaires (NYC Office of Child Support Services, OCSS) versera alors un paiement équivalent qui réduira votre dette du même montant (jusqu'au montant dont vous êtes redevable).

Voici un exemple :



EXEMPLE	Paiement du programme PIO effectué entre le 2 ^{er} mars et le 13 mars 2026	600 \$
Plus (+)	Montant équivalent remboursé par nos soins	600 \$
Total (=)	Montant total de la réduction de la dette de l'État/du DSS	1 200 \$

3. Que signifie « dette permanente envers le Département des services sociaux de la ville de New York » ?

C'est le montant de la pension alimentaire due au DSS lorsqu'un enfant perçoit l'aide financière en espèces (Cash Assistance, CA) et que le parent non gardien a cumulé des arriérés pour les paiements ordonnés par un tribunal.

4. Comment puis-je payer ?

Quelle que soit la façon dont vous décidez de payer, nous ne pouvons verser un paiement équivalent sans avoir reçu un accord de PIO signé. Un accord distinct est nécessaire pour chaque dossier pour bénéficier d'un crédit.

Pour déposer une demande, utilisez l'une des quatre méthodes suivantes :

- 1) **En personne** par chèque, carte de crédit ou de débit, ou mandat de banque -
151 W. Broadway, 5th floor
New York, NY 10013
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (sauf les jours fériés et le week-end)

Vous pouvez également vous rendre dans l'un de nos cinq bureaux du tribunal des affaires familiales de l'OCSS et effectuer un paiement par carte de crédit/débit :
<https://on.nyc.gov/contactocss>.

- 2) **En ligne** à l'aide de l'application des services de pensions alimentaires de la HRA NYC ACCESS :
www.nyc.gov/childsupportmobile

- 3) **Par courrier postal** en envoyant un chèque ou mandat de banque à :
OCSS - Pay It Off
PO Box 830
Canal Street Station
New York, NY 10013

- 4) **En appelant** le 929 252 5201 entre 9 h et 17 h pour effectuer un paiement par carte de crédit/débit par téléphone.

- Les paiements doivent être reçus au plus tard le 13 mars 2026 pour bénéficier du crédit. Pour en savoir plus sur la manière d'effectuer un paiement, consultez le site <https://on.nyc.gov/paymentmethods>.
- Envoyez-la en suivant les consignes ci-dessus, accompagnée de l'entente de paiement (Pay It Off Agreement).
- Pour des dossiers multiples, envoyez un paiement et un accord distincts pour chaque dossier.
- Libellez les chèques à l'ordre du « NYS Child Support Processing Center » (Centre de traitement des pensions alimentaires de l'État de New York).
- Indiquez votre numéro de dossier de pension alimentaire et la mention « Pay It Off » (Remboursement) sur votre paiement.



REMARQUE : les paiements perçus dans le cadre d'une saisie-arrêt (comme une saisie sur assurance chômage et bulletin de salaire/une ordonnance de retenue sur salaire [Income Withholding Order, IWO]), d'une saisie ou d'une interception d'impôts ne feront **pas** l'objet d'une équivalence.

5. Pourquoi ne suis-je pas admissible au programme si j'ai seulement une dette envers le parent gardien et pas envers le DSS ?

L'OCSS n'est autorisé à réduire sur le plan administratif que la dette redevable au gouvernement ou au DSS de la ville de New York.

Si vous avez uniquement des dettes envers le parent gardien, vous ne pouvez pas participer. La participation à un programme de médiation peut susciter des conversations avec le parent gardien afin

qu'il envisage de réduire la dette qui lui est due. Consultez le prospectus des Services de médiation (Mediation Services) sur notre site internet : bit.ly/MediationBrochure.

6. Que se passera-t-il si je ne peux pas payer la somme minimale de 500 \$?

Ce programme spécifique exige le paiement d'au moins 500 \$ pour rembourser vos arriérés afin de pouvoir bénéficier de cette offre limitée dans le temps.

Cependant, tout paiement permettant de réduire votre dette de pension alimentaire présente des avantages. Vous pourriez peut-être éviter d'autres mesures coercitives éventuellement applicables. Vous pouvez également vous inscrire à notre Programme de crédit d'arriérés (Arrears Credit Program, ACP) qui exige le paiement de votre obligation de pension alimentaire ordonnée par le tribunal pendant un an pour bénéficier à la fin de cette période d'une réduction de dette pouvant atteindre 5 000 \$. Si vous vous inscrivez pendant la période du programme PIO, vous bénéficierez d'une réduction supplémentaire pouvant atteindre 2 500 \$. Pour plus d'informations concernant ce programme, consultez les questions 7 et 8 ci-dessous.

7. En quoi consiste le Programme de crédit d'arriérés ?

Le Programme de crédit d'arriérés (ACP) vous permet de bénéficier d'une réduction de dette pouvant atteindre 5 000 \$ pour une dette permanente affectée au DSS, après avoir versé le montant total de votre obligation ordonnée par le tribunal pendant une année (12 mois) à compter du jour où vous signez l'accord du Programme de crédit d'arriérés. Vous pouvez en bénéficier pendant 3 ans au maximum, ce qui peut réduire la dette de 15 000 \$ maximum au total.

Si vous vous inscrivez au Programme de crédit d'arriérés en même temps que vous participez au programme PIO et que vous remplissez les critères d'admissibilité, vous bénéficierez d'une réduction supplémentaire pouvant atteindre 2 500 \$ de la dette auprès du gouvernement ou du DSS de la ville de New York.

Voici un exemple :



EXEMPLE	Paiement(s) effectué(s) entre le 2 ^{er} mars et le 13 mars 2026	500 \$
Plus (+)	Montant équivalent remboursé par nos soins	500 \$
Plus (+)	Accord de crédit d'arriérés signé	2 500 \$
Total (=)	Total appliqué pour réduire la dette auprès du gouvernement ou du DSS pendant le programme PIO	3 500 \$

Et chaque année, pendant trois ans, vous bénéficierez d'une réduction supplémentaire de la dette pouvant atteindre 5 000 \$ si vous vous conformez au programme de crédit d'arriérés.

Dans le cas des parents non gardiens possédant plusieurs comptes, les crédits peuvent être appliqués à chaque compte, le cas échéant (à concurrence du montant dû).

8. Est-ce que cela signifie que je bénéficierai d'une réduction supplémentaire de 2 500 \$ des arriérés si je m'inscris au Programme de crédit d'arriérés quand je m'inscrirai au programme PIO ?

Oui. La réduction supplémentaire de la dette pouvant atteindre 2 500 \$ pour la signature d'un accord ACP pendant le programme PIO est immédiate. Il faut verser des paiements réguliers et complets de pension alimentaire pendant une année (12 mois) pour bénéficier du crédit supplémentaire pouvant atteindre 5 000 \$ auquel vous aurez droit à la fin de l'année. Cette année débutera le jour où vous signerez l'accord du Programme de crédit d'arriérés. Vous pouvez en bénéficier pendant trois ans au maximum, ce qui représente un crédit de 15 000 \$ maximum au total.

9. Puis-je effectuer plusieurs paiements entre le 2^{er} et le 13 mars 2026 ? Par exemple, si je verse 1000 \$ la première semaine du programme et que la deuxième semaine du programme, je suis à nouveau en mesure de payer 1 000 \$, puis-je faire deux paiements ?

Oui, vous pouvez effectuer plusieurs paiements entre le 2^{er} mars et le 13 mars 2026, à condition que les paiements soient reçus avant le 13 mars 2026, que leur montant total soit supérieur à 500 \$ et que vous signiez et envoyiez un accord par paiement avant la date de fin du programme. Reportez-vous à la question 4 de la FAQ pour obtenir des instructions sur la manière d'effectuer des paiements admissibles.

10. Comment déposer la demande d'accord du programme PIO et/ou du Programme de crédit d'arriérés ?

Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'accord du programme PIO et l'envoyer comme suit :

1. Téléchargez l'accord du programme PIO du site <https://nyc.gov/payitoff>.
Vous en avez peut-être reçu un par courrier postal.
2. Remplissez et signez l'accord. Un accord distinct est nécessaire **pour chaque dossier** afin de bénéficier d'un crédit.
3. Envoyez l'accord et une copie de votre pièce d'identité avec photo de l'une des manières suivantes :

Par courriel à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us, en veillant à indiquer votre nom complet et votre numéro de dossier, ainsi que la mention « Pay It Off » (Remboursement) dans le courriel.

Par courrier postal à l'adresse suivante :

OCSS – Pay It Off
PO Box 830
Canal Street Station
New York, NY 10013

En personne à l'adresse :

151 W. Broadway, 4th floor
New York, NY 10013
Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h (sauf les jours fériés et le week-end)
Ou rendez-vous dans l'un des bureaux de l'OCSS au sein des tribunaux des affaires familiales.

Vous pouvez télécharger la demande d'inscription au Programme de crédit d'arriérés du site bit.ly/ArrearsCreditApp. Envoyez-la en suivant les consignes ci-dessus, accompagnée de la demande d'inscription au programme PIO.



11. Que se passera-t-il si j'effectue un ou des versements sans remplir d'accord ?

Vous ne pourrez pas bénéficier de l'équivalence du programme PIO sans accord signé. Vous devez remplir, signer et renvoyer l'accord avant le 13 mars 2026. Voir la question 10.

12. Quel est le montant de ma dette ?

Contactez l'OCSS pour connaître le solde de votre compte :

- **ENVOYEZ UN COURRIEL** à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez indiquer votre nom complet et le numéro de dossier ou la date de naissance de votre enfant dans votre demande par courriel et mentionner « Pay It Off » (Payer) dans la ligne d'objet.
- **DEMANDEZ** un rendez-vous téléphonique avec un(e) agent(e) du service à la clientèle en envoyant un courriel à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez indiquer votre nom, votre numéro de dossier de pension alimentaire ou votre date de naissance, une description de vos préoccupations, votre numéro de téléphone, ainsi que le meilleur moment pour vous joindre. Veuillez indiquer « Requesting a Customer Service Appointment » (Demande de rendez-vous au service clientèle) dans l'objet de votre courriel.
- **APPELEZ** le 888 208 4485, la ligne d'assistance téléphonique pour les pensions alimentaires de l'État de New York (New York State Child Support Helpline).
- **ENVOYEZ UN COURRIER POSTAL** à : OCSS – Pay it Off, PO Box 830, Canal Street Station, New York, NY 10013.
- **RENDEZ-VOUS** au 151 W. Broadway, 4th floor, New York, NY 10013 (du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, sauf les jours fériés et le week-end)
Ou rendez-vous dans l'un des bureaux de l'OCSS au sein des tribunaux des affaires familiales.

13. Si je verse 500 \$, quelle sera la somme créditée à ma dette ?

Cela dépendra de votre dossier. Par exemple, si vous versez 500 \$, la réduction de votre dette pourrait aller jusqu'à 1 000 \$, à hauteur maximale du montant que vous devez. Les exemples des questions 2 et 7 pourraient vous être utiles.

14. Qui reçoit l'argent si j'ai une dette à la fois envers le DSS et le parent gardien ?

L'argent sera réparti conformément aux règles de répartition fédérales. Pour en savoir plus sur les détails de votre dossier, vous pouvez :

- **ENVOYER UN COURRIEL** à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez indiquer votre nom complet et votre numéro de dossier de pension alimentaire ou votre date de naissance dans votre courriel. Quelqu'un vous appellera ou vous répondra par courrier postal.
- **DEMANDER** un rendez-vous téléphonique avec un(e) agent(e) du service à la clientèle en envoyant un courriel à dcse.cseweb@dfa.state.ny.us. Veuillez indiquer votre nom complet, votre numéro de dossier de pension alimentaire ou votre date de naissance, une description de vos préoccupations, votre numéro de téléphone, ainsi que le meilleur moment pour vous joindre. Veuillez indiquer « Pay It Off Requesting a Customer Service Appointment » (Remboursement « Pay It Off » - Demande de rendez-vous au service à la clientèle) dans l'objet de votre courriel.
- **APPELER** le 888 208 4485, la ligne d'assistance téléphonique pour les pensions alimentaires de l'État de New York (New York State Child Support Helpline).

- **ENVOYER UN COURRIER POSTAL** à : OCSS – Pay It Off, PO Box 830, Canal Street Station, New York, NY 10013.
- **VOUS RENDRE** au 151 W. Broadway, 4th floor, New York, NY 10013 (du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, sauf les jours fériés et le week-end)
RENDEZ-VOUS dans l'un des bureaux de l'OCSS au sein des tribunaux des affaires familiales.

15. Si je dois de l'argent à un autre État ou un autre comté, suis-je admissible au programme ?

Non. L'équivalence pour ce programme est limitée aux dettes envers le gouvernement de la ville de New York/le Département services sociaux (DSS).

16. Suis-je admissible au programme PIO cette année si j'y ai participé les années précédentes ?

Oui.

17. Que faire si j'ai un jugement d'exécution de paiement avec des intérêts exigibles par le DSS ?

Si le montant principal du jugement dû au DSS de la ville de New York sans les intérêts est entièrement payé, l'OCSS supprimera également tous les intérêts dus.

18. Si je paie l'intégralité du montant du jugement dû au DSS, tous mes intérêts seront-ils supprimés ?

Oui.

Vous souffrez d'un handicap ou d'un problème de santé physique ou mentale ? Ce problème de santé vous empêche de comprendre le présent avis ou de faire ce qui est demandé dans celui-ci ? Ce problème de santé vous empêche de bénéficier d'autres services de la HRA ? **Nous sommes là pour vous aider.** Appelez-nous au 718 557 1399. Vous pouvez également demander de l'aide en vous rendant dans un bureau de la HRA. Vous avez le droit de demander ce type d'assistance en vertu de la loi.